



**PROCÈS-VERBAL DE LA
320^e RÉUNION (extraordinaire) DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 13 septembre 2018 à 11 h 45,
local 1813, pavillon de la santé, UQTR**

Présences — Absences

Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie humaine	Stéphane Sobzack	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagné-Penix		A
Chimie, biochimie et physique	Emmanuel Milot	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Noémi Cantin	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Benoît-Mario Papillon	P	
Génie chimique	James Agbebavi	P	
Génie électrique et informatique	François Nougarou		A
Génie industriel	Pascal Forget	P	
Génie mécanique	Gilbert Lebrun		A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P	
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme	P	
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	P	
Management	Étienne St-Jean	P	
Management	François Labelle	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault		A
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Marianne Paul	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Danielle Leclerc		A
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Psychologie	Diane St-Laurent	P	
Sage-femme	Raymonde Gagnon	P	
Sciences comptables	Marc Bachand		A
Sciences comptables	Cynthia Courtois		A
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux		A
Sciences de l'activité physique	Sacha-Rose Stoloff	P	
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Biron	P	
Sciences de l'éducation	Félix Bouvier		A
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux		A
Sciences de l'environnement	Denis Gratton		A
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P	
Sciences infirmières	Josiane Pinard	P	
Sciences infirmières	Maryse Beaumier	P	

Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
France Joyal	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Daphné Drouin	Secrétaire	P	

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

La professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-320-13-09-18-01 Mot de bienvenue du président

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence.

CS-320-13-09-18-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux, prévus à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

CS-320-13-09-18-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner la professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

CS-320-13-09-18-04 Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion extraordinaire et qu'il n'est donc pas possible de le modifier.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Projet de convention collective 2017-2022
 - a. Entente de principe sur les clauses normatives
 - b. Présentation
 - c. Recommandation
6. Sommaire du plan d'action syndical pour l'année 2018-2019
7. Affaires budgétaires :
 - a. Rapport financier de l'année 2017-2018 (Dépôt)
 - b. Présentation du budget révisé 2018-2019
 - c. Choix des auditeurs pour l'année 2018-2019
8. Vacance à la vice-présidence aux relations de travail du Syndicat
9. Projet d'ordre du jour de la 153^e assemblée générale (27 septembre)
10. **Tribune des délégués et des déléguées**
11. Adoption des procès-verbaux des 317^e, 318^e et 319^e réunions du conseil syndical
12. Information et dépôt de documents :
 - a. Agenda des mois de septembre et octobre 2018

-
13. Affaires nouvelles
 14. Date de la prochaine rencontre : 18 octobre 2018
 15. Levée de l'assemblée

À la suite d'une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Marcel Veilleux, délégué du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 320^e réunion extraordinaire du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS-320-13-09-18-05 Projet de convention collective 2017-2022

Présentation de l'entente de principe sur les clauses normatives

La présidente d'assemblée invite le VPRT à présenter le projet d'entente de principe sur les clauses normatives de la convention collective. Elle précise que le VPRT ne présentera pas l'ensemble du document, que les délégués ont déjà reçu depuis quelques jours. Pour chacune des rubriques du projet d'entente, elle invite donc les délégués à formuler leurs questions ou à faire leurs commentaires simultanément à la présentation.

Le VPRT indique que le comité de négociation s'est entendu sur le projet d'entente lundi dernier et que le comité exécutif a recommandé l'adoption au conseil syndical en fin d'après-midi afin de l'expédier le plus rapidement possible aux délégués syndicaux.

Il rappelle que l'entente de principe sur les clauses à incidence monétaire devrait être signée avant l'assemblée générale du 27 septembre. Si l'entente de principe sur les clauses normatives est adoptée par l'Assemblée générale, le comité de négociation les intégrera dans la convention collective et procèdera à la signature.

Le VPRT invite les délégués à formuler leurs commentaires ou leurs questions en fonction des grandes rubriques du document. Il rappelle que les clauses normatives qui n'apparaissent pas dans l'entente sont maintenues dans leur version actuelle.

- * Nouvelles définitions (6-7)
 - * Directeur de département suppléant et intérimaire

La professeure Noémi Cantin, déléguée du Département d'ergothérapie, signale que la pratique actuelle pour la clinique multidisciplinaire en santé, regroupant plusieurs disciplines et dirigée par plusieurs professeurs, crée des problèmes puisqu'il n'y a qu'un déchargement pour chacun des directeurs comparativement à deux pour les autres cliniques.

- * Clause 9 - Embauche (10-18)
 - * Comité de présélection
 - * Durée du contrat

- * Clause 10 - Fonction des professeurs (11-38)
 - * Ajout à l'enseignement

La professeure Lyne Douville du Département de psychoéducation s'informe du moment où les bonifications allouées pour les grands groupes seront appliquées. Le VPRT indique que les bonifications seront comptabilisées dès l'automne 2018, mais que les montants seront versés dans l'annexe C des professeurs à la session d'hiver.

- * Ajout à la recherche
- * Ajout aux services à la collectivité
- * Ajout à la direction pédagogique
- * Règles de répartition des fonctions

La professeure Johanne Prud'Homme du Département de lettres et communication sociale attire l'attention sur le paragraphe 34 de la page 7, dont le libellé semble imposer aux départements des critères à inscrire obligatoirement dans la politique départementale de répartition des éléments de la fonction des professeurs. Elle fera parvenir au comité de négociation un libellé moins directif.

Le professeur François Labelle, délégué du Département de management s'informe des raisons qui ont motivé le comité de négociation à rayer la première phrase du paragraphe suivant :

Les cours ajoutés durant l'année à la commande de cours annuelle sont distribués par l'Assemblée départementale Conformément à l'ordre de priorité prévu à la clause 10.18, lorsque la tâche normale d'un professeur devient incomplète en cours d'année, ce dernier peut :

Le VPRT n'a pas souvenir des raisons et il vérifiera auprès des négociateurs patronaux.

- * Priorité à l'enseignement en tâche normale :
Dans le cadre de la gestion de la tâche d'enseignement, les 180 premières heures enseignées au cours d'une année académique, à l'exception des cours rémunérés à l'étudiant, sont réputées l'être en tâche normale. Ce nombre d'heures est diminué par l'application des libérations ou des dégagements obtenus par le professeur en vertu de la convention collective.
- * Clause 11 - Évaluation (39-64)
 - * Assemblée départementale et professeur évalué
 - * Composition du comité d'évaluation
 - * Calendrier d'évaluation
 - * Rapport d'évaluation
- * Clause 12 - Permanence (65)
- * Clause 14 - Sabbatique et perfectionnement (66-70)
 - * Obtention d'un sabbatique et d'un perfectionnement
- * Congés maladies (71)
- * Congés parentaux (72)

Pour les congés, le VPRT précise que les parties ont convenu d'introduire dans la convention les articles appropriés de la loi des normes du travail du Québec.

- * Plaintes et griefs (76)

Le VPRT précise que le Syndicat n'a abandonné aucun grief et aucune plainte. Le traitement des griefs et des plaintes suivra les procédures régulières et c'est à ce moment que le Syndicat pourra convenir d'en laisser tomber ou non.

La présidente d'assemblée constatant que les délégués syndicaux ne souhaitent plus intervenir sur le projet, elle fait lecture du projet de proposition provenant du comité exécutif du Syndicat.

- CONSIDÉRANT l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
- CONSIDÉRANT le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1^{er} juin et 7 juin 2017;
- CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres de négociation tenues entre le 13 juin 2017 et le 25 juillet 2018 afin de renouveler la convention collective des professeurs de l'UQTR;
- CONSIDÉRANT l'entente tripartite signée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la condition féminine, l'UQTR et le Syndicat, le 14 juin 2018;
- CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue à la table de négociation le 10 septembre 2018 et portant sur les clauses normatives de la convention collective;
- CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR);
- CONSIDÉRANT la présentation de l'entente par les membres du comité de négociation;
- CONSIDÉRANT le dépôt d'un grief afin qu'un arbitre de grief détermine les compensations financières à verser aux professeurs pour les dommages causés par le lock-out décrété par la Direction de l'UQTR du 2 au 16 mai 2018;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Sylvain Sirois, délégué du Département de psychologie, il est résolu :

De recommander à l'Assemblée générale des membres du Syndicat l'adoption du projet d'entente de principe sur les clauses normatives de la convention collective 2017-2022.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

La présidente d'assemblée introduit le deuxième projet de proposition reliée à la signature de la convention collective.

- CONSIDÉRANT la lettre d'entente sur les clauses à incidence monétaire;
- CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente sur les clauses normatives;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Marianne Paul, déléguée du Département d'orthophonie, il est résolu, conditionnellement à l'acceptation de l'entente de principes sur les clauses normatives, de :

Mandater le comité de négociation afin d'intégrer les ententes de principes sur les clauses à incidence monétaire et sur les clauses normatives à la convention collective des professeurs de l'UQTR 2017-2022;

Mandater les représentants du Syndicat pour signer la convention collective 2017-2022 avec la direction de l'UQTR.

La présidente d'assemblée, constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

CS-320-13-09-18-06 Sommaire du plan d'action syndical pour l'année 2018-2019

La présidente d'assemblée présente le plan d'action syndical pour l'année 2018-2019.

ACTIONS PRIORITAIRES

- *Finaliser la rédaction de la convention collective 2017-2022.
- *Assurer le suivi du grief portant sur les dommages subis par les professeurs à la suite du lock-out.
- *Comblent la vacance à la vice-présidence aux relations de travail.
- *Recruter un nouveau conseiller aux affaires universitaires.

AUTRES ACTIVITÉS SYNDICALES

Relations de travail et activités syndicales

- *Assurer le suivi du grief sur les dommages subis par les professeurs embauchés le 1^{er} décembre.
- *Analyser la décision d'un arbitre du travail ontarien portant sur l'utilisation des évaluations des enseignements par les étudiants pour évaluer le travail des professeurs.
- *Doter le SPPUQTR de règles internes permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement psychologique, de discrimination et d'incivilité au travail touchant ses membres.
- ***Impliquer les professeurs concernés dans la réflexion sur les stages et les cours atypiques.**
- *Réviser le rôle et les mandats de la vice-présidence aux affaires syndicales.

Affaires universitaires

- *Assurer l'intégration du nouveau conseiller aux affaires universitaires.
- *Intensifier les rencontres d'information avec les directions de départements.
- *Faire le point sur la situation de la recherche dans les constituantes de l'UQ.
- ***Créer un chantier sur le rôle des professeurs dans la gouvernance universitaire.**

Services à la collectivité

- *Assurer l'intégration du nouveau conseiller aux affaires universitaires.
- *Poursuivre la promotion des professeurs qui se démarquent au cours de l'année.
- *Faire le point sur la notion de services à la collectivité.
- *Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
- ***Envisager la création d'une page Facebook associée au Syndicat afin de permettre aux professeurs d'échanger sur différents aspects de la vie universitaire.**
- *Finaliser une page dédiée aux nouveaux professeurs sur le site Web du Syndicat.

Secrétariat

- *Doter le Syndicat d'une règle pour l'adoption des lettres d'entente.
- *Doter le Syndicat d'une règle sur la tenue des assemblées générales.
- *Doter le Syndicat d'une règle sur le déroulement des différents scrutins.
- *Revoir la règle d'attribution des dégagelements syndicaux.
- *Réduire l'impact environnemental lié à l'impression de documents.
- ***Revoir les statuts du Syndicat afin de permettre le vote électronique de l'ensemble des professeurs sur les questions liées aux relations de travail.**

Représentation nationale

- *Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
- *Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein du comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU).

À la fin de la présentation, les délégués font remarquer qu'il y a pas d'action reliée à la période de turbulence que les professeurs viennent de traverser. Ils suggèrent :

- * Une action qui permettrait aux professeurs de mener une réflexion sur le mode de gouvernance universitaire;
- * La possibilité de créer une page Facebook syndicale qui permettrait aux professeurs de continuer à échanger entre eux et au Syndicat de communiquer plus rapidement avec l'ensemble des professeurs;
- * De réfléchir à la possibilité d'élargir le vote électronique à l'ensemble des questions abordées en assemblée générale incluant les décisions reliées aux relations de travail.

Ces suggestions ont donc été ajoutées au plan d'action syndical présenté précédemment.

CS-320-13-09-18-07 Affaires budgétaires**Rapport financier de l'année 2017-2018 (Dépôt)**

La présidente d'assemblée invite le trésorier à faire la présentation du point.

Le trésorier débute en précisant que le comité exécutif a déjà adopté le rapport financier 2017-2018 et qu'il ne s'agit que d'un dépôt au conseil syndical et à l'assemblée générale.

Le trésorier présente les différents tableaux du rapport indiquant que les charges (dépenses) se sont élevées à 661 237 \$ en baisse de 4 % comparativement à l'année précédente (692 266 \$). La baisse est surtout reliée à la réduction des honoraires professionnels, à la réduction de la cotisation au Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRRAC) et à la réduction des masses salariales du personnel relié à l'absence, pour un congé de maladie, de la technicienne administrative du Syndicat.

Les produits (revenus) s'élevaient à 955 590 \$ comparativement à 1 234 913 \$ en 2016-2017, une baisse de 23 % reliée surtout aux pertes non réalisées sur les placements. Les revenus de la cotisation syndicale sont en hausse de 3 %, passant de 761 615 \$ à 768 516 \$. Le trésorier fait remarquer que les revenus de cotisation couvrent les coûts de fonctionnement du syndicat.

Au 31 mars 2018, le surplus non affecté (fonds de défense professionnel) s'élevait à 5 277 941 \$, en hausse comparativement à l'année dernière. Le fonds de défense représente 10 % de la masse salariale des professeurs pour l'année 2017-2018

Après avoir répondu aux questions des délégués, il invite la présidente d'assemblée à faire lecture du projet de résolution.

- CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;
- CONSIDÉRANT le dépôt des résultats financiers 2017-2018;
- CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur François Labelle du Département de management, il est résolu :
De prendre acte du rapport financier 2017-2018 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

Budget révisé pour l'année 2018-2019

La présidente d'assemblée cède la parole au trésorier. Celui-ci rappelle que les statuts du Syndicat permettent, lorsque cela est nécessaire, de déposer à l'assemblée générale de septembre un budget révisé pour l'année en cours.

Considérant le versement aux professeurs des allocations compensant les salaires perdus durant les dix jours de lock-out et les nouvelles dépenses reliées au départ à la retraite du conseil aux affaires universitaires, les charges dépassent largement celles prévues au budget adopté au mois de mars 2018.

Le trésorier indique les rubriques présentant les principaux écarts entre le budget initial et le budget révisé.

Après avoir répondu aux questions des délégués, le trésorier invite la présidente d'assemblée à faire lecture du projet de proposition.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2018;
CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges révisées pour l'année 2018-2019;
CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective;
CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lucie Guillemette, déléguée du Département de lettres et communication sociale, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les prévisions des produits et des charges révisées pour l'année 2018-2019, telles qu'annexées à la présente résolution.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

Choix des auditeurs pour l'année 2018-2019

Le trésorier rappelle les critères de sélection utilisés par le Syndicat pour choisir la firme d'audit. Il s'agit d'un contrat de cinq ans, renouvelable chaque année.

La firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières termine la première année d'audit des états financiers du Syndicat. Le comité exécutif recommande de reconduire le contrat pour une deuxième année.

La présidente d'assemblée présente le projet de résolution.

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;
CONSIDÉRANT le mode de sélection des firmes d'audit;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Marcel Veilleux, délégué du Département de chiropratique, il est résolu de :

Recommander à l'Assemblée générale de désigner la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2018-2019 (deuxième année).

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

CS-320-13-09-18-08 Vacance à la vice-présidence aux relations de travail du Syndicat

La présidente d'assemblée souligne que le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail, a annoncé sa retraite pour le 1^{er} novembre 2018.

Les statuts du Syndicat prévoient qu'une vacance à un poste d'officier au comité exécutif, à l'exception de la présidence, est comblée par le conseil syndical qui convient de la procédure à suivre.

Il s'agirait d'un mandat intérimaire qui se terminerait à l'assemblée générale du mois de mars 2019.

Le comité exécutif recommande de faire un appel de candidature afin de procéder à l'élection lors de la rencontre du conseil syndical du 18 octobre prochain.

La présidente d'assemblée présente le projet de résolution.

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;
CONSIDÉRANT la vacance, à compter du 1^{er} novembre 2018, à la vice-présidence aux relations de travail du Syndicat;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lucie Guillemette, déléguée du Département de lettres et communication sociale, il est résolu de :

Faire des appels auprès des professeurs afin de combler, pour un mandat intérimaire se terminant à l'assemblée générale du mois de mars 2019, le poste vacant à la vice-présidence aux relations de travail, afin de procéder à l'élection au conseil syndical du 18 octobre prochain.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

CS-320-13-09-18-09 **Projet d'ordre du jour de la 153^e assemblée générale (27 septembre)**

La présidente d'assemblée présente le projet d'ordre du jour de la 153^e assemblée générale des membres du Syndicat qui aura lieu le jeudi 27 septembre à 11 h 30 au local 1012 Nérée-Beauchemin.

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour la rencontre
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 151^e et 152^e assemblées générales du SPPUQTR
5. Convention collective 2017-2022 :
 1. Entente de principe sur les clauses normatives
 2. Recommandation de l'assemblée (Vote)
6. Affaires budgétaires :
 1. Rapport financier de l'année 2017-2018 (Dépôt)
 2. Budget révisé pour 2018-2019 (vote)
 3. Choix des auditeurs pour l'année 2018-2019 (Vote)
7. Sommaire du plan d'action syndicale 2018-2019 (Dépôt)
8. Affaires nouvelles
9. Ajournement de l'assemblée
10. Résultats du scrutin
11. Levée de l'assemblée générale

La présidente d'assemblée fait lecture du projet de proposition.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 153^e assemblée générale du Syndicat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite de la proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation, il est résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la 153^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) qui se tiendra le 27 septembre 2018 à 11 h 30 au local 1012 Nérée-Beauchemin.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

CS-320-13-09-18-10 **Tribune des délégués et des déléguées**

La présidente d'assemblée invite les délégués à faire part aux membres du conseil syndical des dossiers reliés à leur département.

Constatant qu'aucun délégué ne souhaite prendre la parole, la présidente d'assemblée passe au point suivant de l'ordre du jour.

CS-320-13-09-18-11 **Adoption des procès-verbaux des 317^e, 318^e et 319^e réunions du conseil syndical**

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégués sur les procès-verbaux des 317^e, 318^e et 319^e réunions du conseil syndical tenues respectivement les 14 mai, 8 juin et 15 août 2018.

La présidente d'assemblée fait lecture du projet de proposition pour l'adoption des procès-verbaux du conseil syndical.

-
- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 317^e réunion du conseil syndical tenue le 14 mai 2018;
- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 318^e réunion du conseil syndical tenue le 8 juin 2018;
- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 319^e réunion du conseil syndical tenue le 15 août 2018;
- CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu les projets dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité des projets;

À la suite d'une proposition du professeur Sylvain Sirois, délégué du Département de psychologie, appuyée par le professeur François Labelle, délégué du Département de management, il est résolu :

D'adopter les procès-verbaux des 317^e, 318^e et 319^e réunions du conseil syndical.

CS-320-13-09-18-12 Information et dépôt de documents

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégués sur les activités syndicales à l'agenda pour les mois de septembre et d'octobre 2018.

CS-320-13-09-18-13 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est traitée à ce point de l'ordre du jour.

CS-320-13-09-18-14 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du conseil syndical est fixée au jeudi 18 octobre.

CS-320-13-09-18-15 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14 h 50.

Président de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Daphné Drouin
Secrétaire du Syndicat

Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaires